

# Rapport d'évaluation

## Plan d'action Émergence nature



Mars 2024

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise Émergence nature dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

Émergence nature			
Date d'adhésion au programme	14/12/2020	Date d'engagement dans le programme	12/02/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans (2021-2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	08/09/2023
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	02/2021-02/2026
Date de publication du rapport d'évaluation	Mars 2024

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

## Table des matières

<b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b>	<b>4</b>
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions .....	4
<b>II. Evaluation .....</b>	<b>5</b>
II.1 Synthèse de l'évaluation .....	5
II.1.1 Adéquation des informations fournies .....	5
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	5
II.1.3 Conclusion évaluative.....	6
<b>III. Recommandations .....</b>	<b>7</b>
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	7
III.1.1 Précision du plan d'action.....	7
III.1.2 Complément au plan d'action .....	7
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre .....	7
<b>IV. Synthèse des retours des relecteurs .....</b>	<b>8</b>

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	Émergence Nature est une entreprise individuelle créée en 2007, basée à Lupcourt en Meurthe-et-Moselle (région Grand Est).
<b>Secteurs d'activité</b>	L'entreprise est spécialisée dans l'agroenvironnement.
<b>Chiffre d'affaires</b>	NC
<b>Nombre d'employés</b>	1
<b>Site web de l'entreprise</b>	NC

## I.1 Engagements préexistants

L'entreprise précise avoir des interactions avec l'OFB et la DDT, mettre en œuvre des projets agroenvironnementaux, faire de la prévention (dans les médias...), de la protection, de la surveillance et de la restauration.

## I.2 Cadre mis en place et description des actions

<b>Périmètre du plan d'action</b>	Le périmètre visé par le plan d'action est le secteur du Sel-et-Vermois et la région sud de Nancy.		
<b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b>	5 ans		
<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	1	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	1

<b>Actions cœur de métier</b>	1	Achat de parcelles à restaurer
-------------------------------	---	--------------------------------

### Observations

Bien que cela ne soit pas clairement explicité, l'action 1 du plan d'action semble avoir été déclinée en 3 projets d'achats dans le rapport de suivi (actions 1, 2 et 4).

<b>Action complémentaire</b>	2	Plantations de haies
------------------------------	---	----------------------

## Observations

L'action 2 (plantations de haies) est reclassée en action cœur de métier car elle consiste en l'un des pans de l'activité même de l'entreprise. Elle semble néanmoins avoir été abandonnée dans le rapport de suivi.

## II. Evaluation

### II.1 Synthèse de l'évaluation

#### II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a communiqué un grand nombre de documents afin de justifier le suivi de ses actions.

Points d'amélioration :

- Préciser le contexte de l'entreprise (activité, état des lieux, cadre général du plan d'action,...) pour mieux appréhender son périmètre et ses enjeux ;
- Expliciter le lien entre les actions du rapport de suivi et les actions déposées dans le plan d'action initial.

#### II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

L'analyse détaillée selon les 9 critères d'évaluation est présentée dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable..2** de ce présent rapport.

#### Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
A renforcer	A renforcer	Suffisant	Suffisant	A renforcer

#### Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	A renforcer	A renforcer

### **II.1.3 Conclusion évaluative**

Après analyse du plan d'action initial et du bilan de mise en œuvre fournis par l'entreprise selon les critères du programme Entreprises Engagées pour la nature ; le niveau global de reconnaissance attribué est : **Non reconnaissance**

Emergence Nature est une entreprise individuelle spécialisée dans l'agroenvironnement. Les engagements préexistants ne sont pas formalisés. Les pressions de l'entreprise ne sont pas détaillées. L'activité de l'entreprise vise à accroître la biodiversité. Emergence Nature propose un plan d'action sur 5 ans constitué de 2 actions : achat de parcelles à restaurer et plantations de haies.

Pour intégrer le programme EEN, a minima les points suivants du plan d'action devront être améliorés :

- Substantiellement préciser et documenter le plan d'action ;
- Intégrer dans les enjeux prioritaires les potentielles externalités négatives liées à l'exercice de l'activité ;
- Compléter par des actions qui répondent aux pressions majeures de l'entreprise ;
- Définir des indicateurs et des objectifs permettant de mesurer l'impact des actions sur la biodiversité
- Définir un processus de suivi et de gestion mis en place pour ces actions.
- Préciser les modalités d'implication des parties prenantes citées et en impliquer de nouvelles (associations environnementales)
- Définir des échéances finales pour les actions ; suivre et ajuster les échéances au fur et à mesure de l'avancée des projets.
- Suivre les moyens financiers mobilisés ;
- Lorsque les projets de restauration seront initiés, fournir des résultats mesurés sur l'amélioration de l'état la biodiversité.

## III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

### III.1 Recommandations relatives à la significativité

#### III.1.1 Précision du plan d'action

- Définir pour les actions existantes :
  - des indicateurs et des objectifs permettant de mesurer l'impact des actions sur la biodiversité (par exemple le nombre d'espèces endémiques répertoriées sur le terrain...), notamment au regard des actions passées/de l'activité habituelle de l'entreprise
  - des échéances ;
  - les cadres dans lesquels elles s'inscrivent (par exemple ZNIEFF, Natura 2000, Stratégie nationale de la biodiversité), comme cité pour l'action 4 du rapport de suivi.

#### III.1.2 Complément au plan d'action

- Définir des actions sur les enjeux liés aux potentielles externalités négatives :
  - la dégradation des sols due aux diverses opérations (fauchage, entretien etc.)
  - l'introduction d'espèces exotiques envahissantes de façon directe (plantations etc.) ou indirecte (par le biais des outils, des machines et de l'importations des matériaux).

### III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Assurer le suivi des actions au regard des objectifs, indicateurs, et échéances définies préalablement.

## IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury souligne le fait que le dossier de l'entreprise ne permet pas une réelle compréhension du plan d'action de l'entreprise et de son action en faveur de la biodiversité.

Il souligne toutefois la volonté pour une structure de petite taille de s'engager en faveur de la biodiversité et l'encourage à continuer dans cette démarche en redéposant un plan d'action plus précis au regard de ces enjeux et de son activité.

### RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.